



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Présidence du Conseil d'Etat
Chancellerie – IVS

Präsidium des Staatsrates
Kanzlei - IVS



SMVS / VSÄG
Société Médicale du Valais
Walliser Ärztegesellschaft



Hôpital du Valais
Spital Wallis

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

9 mars 2023

Elaboration d'un plan d'action pour la médecine ambulatoire **Mesures pour améliorer l'accès aux soins de base pour la population**

Sur mandat du Conseil d'Etat, le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC) lance un plan d'action (Masterplan) visant à répondre à la pénurie médicale ambulatoire en Valais et à garantir une meilleure accessibilité aux soins. Les mesures envisagées permettront, d'une part, d'améliorer la qualité et l'efficacité des soins et, d'autre part, d'améliorer les conditions de travail et l'attractivité de la profession pour les médecins du domaine ambulatoire, ainsi que pour les autres professionnels de la santé. Le document préparatoire a été présenté au Conseil d'Etat qui a autorisé sa mise en circulation. Les projets prioritaires seront discutés entre les différents partenaires.

En réponse à un postulat parlementaire demandant l'élaboration d'un plan d'action pour la médecine ambulatoire en Valais, le DSSC a rédigé un document présentant des projets concrets visant à assurer une meilleure accessibilité aux soins dans le domaine médical et paramédical. Ce document, rédigé par l'Office du médecin cantonal en collaboration avec la Société médicale du Valais (SMVS), Médecins de famille et de l'enfance (MFE) et l'Hôpital du Valais (HVS), se veut évolutif et intégrera, dans ses versions successives, les éléments de discussions continues avec les partenaires concernés.

Le Masterplan pour la médecine ambulatoire propose ainsi différents projets de développement dont certains ont déjà fait leurs preuves ou sont en phase pilote en Valais ou dans d'autres cantons. Ceux-ci ont pour objectif global d'opérer un changement et de mettre en œuvre une stratégie cantonale pour l'avenir de la médecine et des soins ambulatoires en Valais. Ce changement comporte la transition d'une politique basée sur les coûts de la santé vers une véritable politique de la santé durable. En se basant sur la promotion de la littératie des données dans le domaine de la santé, cette politique vise à favoriser des collaborations constructives et partenariales ainsi que des projets innovants de réseaux entre les prestataires régionaux et les patientes et les patients. Afin de permettre une utilisation optimale des ressources disponibles, un renforcement des mesures de prévention est prévu.

Organiser la garde médicale pour répondre à la surcharge des urgences

Les sujets d'actualité témoignent d'une surcharge des urgences hospitalières et extrahospitalières et de l'épuisement du personnel qui y est astreint. Pour remédier à des situations telles que celle qui a mené à la récente fermeture provisoire des urgences de Martigny pendant la nuit, des démarches sont d'ores et déjà en cours de mise en œuvre. La création de maisons de garde, pour prendre en charge les urgences non vitales et ainsi répondre aux besoins de la population tout en déchargeant les urgences hospitalières, est en discussion avec les divers partenaires impliqués, en s'inspirant notamment du centre médical d'urgences HANOW dans le Haut-Valais. De plus, la possibilité pour les professionnels de santé de faire appel à des équipes mobiles d'intervention rapide (EMIR) sera développée, de même que les prestations de la hotline téléphonique pour les situations d'urgence.

L'Hôpital du Valais développe actuellement des projets d'équipes mobiles permettant d'accompagner des patients hors hôpital dans des domaines spécialisés comme les soins palliatifs et la psychiatrie. Le Département prépare également la mise en place d'un projet pilote d'urgences sociales qui aurait pour mission de prendre en charge des patients



présentant des problématiques sociales qui sont actuellement pris en charge par les urgences hospitalières vitales.

Différents éléments ayant pour objectif de renforcer ou créer des collaborations entre des partenaires sont proposés, notamment l'établissement facilité de cabinets de groupe et de structures de santé globale incluant des médecins et d'autres professionnels de la santé. Le Masterplan encourage également des projets de coordination entre médecins et pharmaciens.

Développer l'offre de formation

Encourager et promouvoir les formations médicales ou paramédicales apparaît comme un élément essentiel pour renforcer l'attractivité des professions de la santé et favoriser la complémentarité en flexibilisant la distribution des tâches et responsabilités entre des professions complémentaires. Il est ainsi proposé de promouvoir et développer la fonction d'assistante médicale, profession également en situation de pénurie actuellement, ainsi que les formations spécialisées en soins infirmiers, comme la formation d'infirmier en pratique avancée.

Conditions cadres

Le rôle du canton est de rassembler les partenaires concernés, de faciliter les conditions cadres pour le fonctionnement des cabinets médicaux et pour la création de nouvelles structures ou projets répondant à la demande actuelle en matière de médecine ambulatoire. Il s'agira également d'améliorer voire de résoudre les problèmes de transmission d'informations patients-médecins traitants, de soutenir l'établissement de cabinets de groupe en collaboration avec les communes, ou l'équipement et l'usage de la télémédecine, d'aborder les questions liées à l'emploi d'assistantes médicales de gestion clinique, aux impératifs de cybersécurité, à la problématique de la gestion des équipements et à l'allègement des contraintes administratives notamment.

Personnes de contact

Mathias Reynard, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture, 027 606 50 95

Dr Eric Masserey, médecin cantonal, 027 606 49 05

Dr. med. Monique Lehky Hagen, présidente Société Médicale du Valais, 076 417 67 19

Prof Eric Bonvin, directeur général de l'Hôpital du Valais, 079 664 79 41